

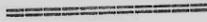
LANCEMENT DU RAPPORT NATIONAL  
SUR LE DEVELOPPEMENT HUMAIN 2001



« GOUVERNANCE ET DEVELOPPEMENT HUMAIN »

Les 25 & 26 Juillet 2002

Hôtel Méridien Président



Sous-Thème : « Réglementation des Services sociaux de base :  
Education »

*Par*

*M. Baye Ndoumbé Guèye*

*Direction de la Planification et de la Réforme Educative (DPRE)*



**REPUBLIQUE DU SENEGAL**

*Un Peuple – Un But – Une Foi*

**MINISTERE DE L'EDUCATION**

**Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education**

**REGLEMENTATION DES SERVICES SOCIAUX DE BASE :  
VOLET EDUCATION**

**Note de présentation**

**Séminaire de lancement du Rapport national sur le développement humain au Sénégal  
Méridien-Président : 25-26 Juillet 2002**

## INTRODUCTION

La communauté internationale s'est accordée à reconnaître que l'accès de tous aux services sociaux de base est primordial pour le développement humain et la réduction de la pauvreté. Ces services essentiels comprennent l'éducation de base, les soins de santé primaire, la nutrition, l'eau potable et l'assainissement. C'est pourquoi l'Initiative 20/20 concrétise cette démarche en demandant aux gouvernements des pays donateurs et des pays en développement d'accorder 20% de l'aide publique au développement et 20% du budget national aux services sociaux de base.

Dans cette optique, le secteur de l'éducation a toujours été au centre des préoccupations budgétaires du Gouvernement qui lui accorde 33% de son budget de fonctionnement. Cela se comprend aisément dans la mesure où ce secteur est le plus important en terme d'effectif ; étant essentiellement constitué d'enseignants dont le poids salarial reste relativement important.

Nous allons procéder à une revue de la politique éducative et des résultats enregistrés durant la décennie 90 avant de présenter le nouveau contexte de développement du système éducatif.

## I - POLITIQUE DU GOUVERNEMENT EN MATIERE D'EDUCATION ET DE FORMATION DURANT LA DECENNIE 1991/2000

Depuis son accession à l'indépendance, le Sénégal a procédé à quelques adaptations de son système éducatif sous forme de réformes portant sur les programmes d'enseignement et l'organisation pédagogique des classes. Ces innovations ont d'ailleurs été marquées par les initiatives développées aux niveaux national et international et opérationnalisées à travers l'élaboration et la mise en œuvre des projets éducatifs dans les secteurs formel et non formel.

### 1.1 – Contexte international

Le Sénégal a pris part et ratifié beaucoup de déclarations et de conventions relatives à au développement des services sociaux. Parmi les assises les plus importantes, nous retiendrons :

- **la Conférence mondiale sur l'Education Pour Tous de Jomtien (1990).** Lors de cette conférence, la Communauté internationale s'est penchée de manière solidaire sur les problèmes de l'éducation à travers le monde pour en faire un diagnostic et proposer un plan d'action conséquent pour répondre aux besoins éducatifs fondamentaux. Ces besoins concernent les outils d'apprentissage essentiels (lecture, écriture, expression orale, calcul, résolution de problème) et les contenus éducatifs fondamentaux (connaissance, aptitudes, valeurs, attitudes) dont l'être humain a besoin

Le concept d'éducation de base a été élargi pour englober les soins aux jeunes enfants, l'apprentissage durant l'adolescence et à l'âge adulte. L'éducation des filles devient une priorité. Celle-ci est désormais considérée comme étant le tremplin qui permet de lutter contre la pauvreté, de donner aux femmes les moyens de se prendre en charge, de promouvoir les droits de l'homme et la démocratie, de protéger l'environnement et de maîtriser la croissance démographique.

- **le Sommet mondial sur le développement social tenu à Copenhague (1995)** à l'issue duquel fut adoptée l'initiative 20/20 qui demande aux gouvernements des pays donateurs et des pays

en développement tenaillés par la pauvreté d'allouer respectivement 20% de l'aide publique au développement (APD) et 20% du budget national aux services sociaux de base (SSB) que sont l'éducation de base, la santé de base, les soins de santé primaires, la nutrition, l'assainissement.

- **l'initiative de Ségou (1995)** qui fait de l'éducation une priorité absolue dans le contexte de mondialisation de l'économie. Cette initiative propose d'accorder une grande attention aux programmes de formation professionnelle des jeunes chômeurs en milieu urbain ainsi qu'aux programmes d'alphabétisation des adultes et aux mesures tendant à assurer la pérennité des résultats au moyen de divers types d'éducation non formelle : prise en charge de la formation des adultes et des nombreux enfants n'ayant pas fréquenté l'école ou l'ayant quitté très tôt.
- **l'initiative spéciale des nations-Unies pour l'Afrique (1996)** qui avait pour objectif de soutenir le développement de l'Afrique par une série de mesures concrètes s'étendant sur une période de dix ans. Dans le secteur de l'éducation, il s'agit de garantir l'éducation de base pour tous les enfants africains, de réduire l'analphabétisme.

Ces différentes rencontres ont influé sur la formulation des nouvelles politiques éducatives du Sénégal

## 1.2 – Contexte national

Les différents plans et programmes d'ajustement structurel ont constitué des cadrages macro-économiques des politiques d'éducation de la période post EGEF. Les options du IX<sup>ème</sup> plan qui mettent l'accent sur la compétitivité de l'économie, le développement durable, la bonne gouvernance et la mise en valeur des ressources humaines, placent l'éducation et la formation au centre des enjeux.

Avec la loi 96-07 du 22 mars 1996 portant sur la décentralisation et le transfert des compétences aux collectivités locales, la région reçoit la compétence générale de planification du développement de l'éducation à l'échelon local. La commune et la communauté rurale reçoivent des compétences en matière de gestion des services éducatifs de l'éducation de base et de la promotion des langues nationales.

Les différentes concertations sectorielles organisées par l'Etat depuis 1993 ont été des occasions pour réaffirmer fortement les finalités et les principes directeurs du système éducatif préconisés par la Loi d'Orientation 91/22 du 16 février 1991.

Ce sont :

- Le colloque de Kolda sur la politique d'alphabétisation (1993),
- La concertation nationale sur l'enseignement supérieur (1994)
- Le colloque de Saint-Louis sur la politique d'éducation de base (1995)
- Le colloque de Fatick sur la scolarisation des filles (1996)
- La session d'évaluation des Etats Généraux de l'Education et de la Formation (1996)

Ces rencontres ont permis de mettre en place au cours de la décennie 1990 - 2000 de nouvelles politiques éducatives mise en oeuvre dans le cadre des projets éducatifs.

### **1.3 – Les orientations politiques du gouvernement en matière d'éducation et de formation la décennie 1991 - 2000**

Ces orientations ont été définies dans la première "Lettre de politique de développement de l'éducation/formation" formulée en 1991.

L'enseignement élémentaire reste le sous-secteur prioritaire, et les efforts portent sur l'expansion de l'accès dans les zones rurales, l'accroissement du taux de scolarisation dans l'élémentaire de 58% en 1992 à 65% en 1998, le relèvement de l'inscription des filles, l'amélioration de la qualité et de l'efficacité interne, le contrôle des coûts par l'utilisation continue des formules de classes à double flux et multigrades. Les innovations pédagogiques et institutionnelles ont aussi concerné les écoles pilotes où est expérimentée l'approche pédagogique par objectifs et la restructuration des écoles de formation.

Dans l'enseignement secondaire, l'attention du gouvernement porte sur le renforcement de la qualité de l'éducation, le contrôle des coûts et l'élaboration des plans à moyen et long terme pour améliorer la qualité de cet enseignement et la gestion des établissements concernés.

En ce qui concerne la formation professionnelle, il a été envisagé de restructurer et de regrouper les établissements de formation professionnelle, d'améliorer la qualité des programmes de formation, de mieux les adapter à la demande des marchés du travail et de promouvoir la participation des employeurs à leur conception, leur fonctionnement et à leur financement.

Dans l'enseignement supérieur, les priorités visent l'amélioration de la qualité des études universitaires dans le sens d'une meilleure adaptation aux besoins du développement et au marché du travail, à un renforcement de la recherche scientifique et technique, à l'amélioration interne et externe. Des plans sont élaborés pour limiter les admissions, les redoublements et les subventions aux étudiants, puis effectuer des investissements en vue d'améliorer la qualité et la gestion.

Dans le sous-secteur de l'alphabétisation, l'objectif poursuivi est de réduire le taux d'analphabétisme au sein de la population adulte de 5 points de pourcentage par an afin de le ramener à 36% en l'an 2004. L'action vise particulièrement les femmes des zones rurales. Dans cette perspective, un plan d'action en matière d'éducation non formelle a été élaboré, dont les objectifs sont mis en œuvre selon une stratégie axée sur le 'faire-faire'.

### **1.4 - La mise en œuvre de la politique éducative**

Dans l'ensemble, cette politique éducative est mise en œuvre à travers un ensemble de projets éducatifs initiés dans les secteurs formel et non formel. Il s'agit principalement de :

#### **Secteur formel :**

- Le deuxième projet de développement des ressources humaines PDRH2 : (1993-1998)
- Le Projet "Volontaires de l'Education"
- Le Projet Education à la vie familiale et en matière de population (EvF/EmP)
- Le Programme de Formation et d'Information pour l'Environnement (PFIE) (1990-2000)
- Le Programme scolarisation des filles

Les Projets d'appui à l'enseignement supérieur  
Le Projet pour l'Amélioration de l'Enseignement Supérieur (PAES)

#### **Secteur non formel**

Le Projet d'Alphabétisation Priorité Femme (PAPF)  
Le Projet d'Appui au Plan d'Action en matière d'éducation non formelle  
Le projet Alpha - Femmes (1996-1999)  
Le projet d'alphabétisation des Elus et Notables locaux (PADEN) 1997-2003

### **1.5 Les progrès réalisés**

D'importants progrès ont été réalisés pour le développement du système éducatif. Les résultats restent encore à améliorer notamment au niveau de l'élargissement de l'accès à l'éducation, l'amélioration de la qualité des enseignements et le renforcement de la gestion du système éducatif.

#### *1.5.1 - Accès et équité aux services éducatifs*

*Développement de la petite enfance* : La marginalisation de ce sous-secteur dans la politique éducative a eu pour conséquence que les enfants de 3 à 6 ans ont peu accès au service éducatif. Jusqu'en 2000, le taux de préscolarisation se situe à 2.7%.

Les capacités d'accueil du sous-secteur ont sensiblement augmenté : le nombre d'établissements publics est passé de 59 en 1990/91 à 93 en 99/00, soit un taux d'accroissement moyen de 5.2. Au même moment les établissements préscolaires privés passent de 102 à 203 (taux accroissement : 11.1%). Ces établissements sont essentiellement concentrés en zone urbaine. Il faut noter que ces disparités entre zone urbaine et zone rurale sont plus importantes que celles entre filles et garçons. Les centres préscolaires servent essentiellement une population urbaine. Le manque de volonté politique et de moyens expliquent le faible niveau de développement qu'a connu le sous-secteur jusqu'à présent.

*Enseignement élémentaire* :

*Accessibilité services éducatifs* : Les résultats de l'enquête QUID<sup>1</sup>, 2001 révèlent que le taux d'accessibilité à l'école primaire (moins de 30mn) est estimé à 81.4%. Les régions de Diourbel et de Louga enregistrent les faibles taux (60,5% et 61,7%)

*Participation au service éducatif* : La tendance à la baisse du TBS observée durant la première moitié de la décennie a été jugulée à partir de 1996 avec la mise en œuvre du Projet de Développement des Ressources Humaines (PDRH2), le recrutement massif de volontaires de l'éducation, une scolarisation plus importante des filles. Le taux brut de scolarisation se redresse dans l'élémentaire, mais reste insuffisant. Entre 1986/97 et 2000/01, il est passé de 57% à 69.4%. Toutefois ce rythme de progression peut être considéré comme une contre-performance si l'on se réfère à l'objectif fixé qui était de 75% en 2000.

La faiblesse du niveau de participation s'explique, du côté de l'offre, par l'insuffisance des infrastructures scolaires et des enseignants ; et du côté de la demande par plusieurs facteurs :

- besoin d'utiliser les enfants comme ressources dans les familles,

<sup>1</sup> QUID : Questionnaire Unifié des Indicateurs de Développement de l'ESAM2

- sentiment d'inutilité de l'école par rapport à l'insertion professionnelle, sociale et culturelle des enfants,
- programmes d'enseignement inadapté aux réalités socioculturelles etc.

### **1.5.2 - Les inégalités de couverture :**

*Disparités régionales :* Au niveau de l'élémentaire on note la persistance des disparités entre les régions avec un TBS de 99.1% à Ziguinchor contre 40.4% à Diourbel en 2001. Cette situation résulte de la distribution des infrastructures, des contraintes socio-économiques et des pesanteurs culturelles qui ne favorisent pas l'accès et le maintien des enfants, en particulier des filles à l'école.

*Disparités selon le genre :* le taux de scolarisation des filles a connu une hausse importante ces dernières années (46% en 1994 contre 54% en 1998). Les filles représentent 46,5% des élèves de l'enseignement élémentaire en 2001 contre 42,4% en 1992. L'indice de parité a progressivement augmenté en passant de 0.72 en 1990/91 à 0.85 en 1999/00. Ces performances sont liées en partie aux programmes de mobilisation sociale. Néanmoins, les disparités subsistent. Les taux de scolarisation sont de 73.9 chez les garçons et 64,8% chez les filles en 2001, reflétant un moindre accès de ces dernières à l'école.

*Disparités selon les conditions socio-économiques.*

Les inégalités d'accès à l'éducation selon le niveau de vie restent élevées. Les résultats de l'Enquête sénégalaise auprès des ménages de 1994/95(ESAM1) montrent que les TBS dans l'enseignement élémentaire sont d'environ 40% pour les ménages les plus pauvres et 99% pour les ménages les plus aisés.

Dans l'enseignement moyen, alors que ces enquêtes évaluent le TBS à 23% au niveau national, celui-ci est de 64% pour les ménages les plus riches et de 5% seulement pour les ménages les plus pauvres. Enfin le recrutement des enfants issus des ménages les plus pauvres est quasi nul dans l'enseignement supérieur. Ainsi, plus le niveau d'enseignement est élevé, plus la disparité liée aux conditions socio-économique est grande.

Par ailleurs, pour les quatre niveaux d'enseignement confondus, les 20% des ménages les plus pauvres ne reçoivent que 13.5% des dépenses publiques tandis que les 20% les plus riches bénéficient de 22,9%

*L'éducation spéciale* dont l'importance est reconnue par tous pour des questions de démocratie et de justice sociale, marque encore le pas et une bonne frange des enfants concernés sont pratiquement marginalisés. Les établissements publics qui les prennent en charge sont encore insuffisants et mal répartis sur le territoire national ( Dakar et Thiès uniquement ).

### **1.5.3 - Qualité de l'éducation**

*Les acquis scolaires :* Les études mesurant les acquis des apprentissages : programme d'analyse des systèmes éducatifs (PASEC), Monitoring And Learning Achievement (MLA), ont fourni des résultats relativement préoccupants. Elles indiquent un faible pourcentage d'élèves qui parviennent à acquérir un niveau de compétences minimum et qu'une proportion encore plus réduite d'enfants atteint le niveau de maîtrise souhaité.

*Le matériel didactique et pédagogique.* La non disponibilité de matériels éducatifs pertinents et à faible coût représente un obstacle majeur à l'introduction efficace des réformes de programme. Le déficit est important en manuels avec environ 1 livre pour six élèves en lecture, un livre pour dix élèves en calcul. Ce qui est loin des normes acceptables. Cette

situation déteint sur les niveaux d'acquisition Les manuels scolaires sont donc généralement rares et chers notamment pour les populations démunies.

*Le rendement interne du système :* Les enfants qui accèdent à l'école n'ont pas toujours les mêmes chances de pouvoir poursuivre leur scolarité. Certains abandonnent l'école avant d'avoir achevé les quatre premières années d'études, considérées comme un minimum pour l'acquisition d'une instruction de base.

Les taux de redoublement se situent entre 10,5 au CI et 15,7 au CM1. Une pointe de 28.8 est observée au CM2. Pour toutes les années d'études, le taux de redoublement des filles est légèrement supérieur à celui des garçons.

le taux d'abandon reste encore élevé (6% en milieu rural et 0,5% en milieu urbain.)

De même, les filles abandonnent plus que les garçons.

Dans l'ensemble, sur 1000 élèves admis au CI, 40.3% parviennent en classe de 6<sup>ème</sup> année sans redoublement et 35% le font après un ou deux redoublements. (Source : DPRE. Indicateurs 2000)

#### **1.5.4 - L'alphabétisation**

*L'alphabétisation des adultes.* L'objectif de 120 000 auditeurs programmé par année est régulièrement dépassé depuis 1993. D'après les enquêtes (QUID 2001), le taux d'alphabétisation pour les personnes de 15 ans et plus, sachant lire et écrire se situe à 39.1%. Cette réduction est due au succès des programmes d'alphabétisation initiés par l'Etat et ses partenaires à savoir les ONG, les organismes de développement, les associations.

Mais ce taux cache des disparités entre les hommes (51,1%) et les femmes (28,9%) et également entre régions pauvres et régions moins pauvres dans la mesure où il se situe à 60% à Dakar contre 20% à Tambacounda. Par ailleurs, ce taux est particulièrement faible en milieu rural où il est estimé à 24.1% contre 57,2% en milieu urbain. Il convient de souligner que ce taux est relativement élevé pour les moins de trente ans (un peu plus de 50%), mais reste relativement faible pour les tranches d'âge supérieures (30-39 ans : 41.5%) et 50-59 ans (24.6%).

En plus de l'alphabétisation fonctionnelle, l'expérimentation de modèles alternatifs avec les Ecoles Communautaires de base se poursuit. Elles prennent en charge les enfants âgés de 9 à 14 ans, non scolarisés ou déscolarisés très tôt. Ces ECB ont fonctionné dans le cadre du Projet PAPA et avec les ONG.

#### **1.6 - LES DEFICIENCES DU FINANCEMENT DE L'EDUCATION.**

Les principales déficiences du financement de l'éducation sont résumées comme suit :

##### **La part des dépenses budgétaires de l'éducation par rapport au PIB :**

Du point de vue budgétaire, la situation du secteur de l'Education a certes continué à s'améliorer dans la mesure où les dépenses budgétaires de l'éducation par rapport aux dépenses budgétaires globales sont passées de 26,6% à 32,4% entre 1989 et 1998. Cependant, la part des dépenses budgétaires de l'éducation dans le PIB qui est de 3,6% sur la période 89/98, est passée de 4.1 entre 1989/93 à 3,2% entre 1994/98.

### **Un arbitrage budgétaire défavorable aux sous-secteurs considérés comme prioritaires :**

La politique éducative considère le développement de l'enseignement élémentaire comme prioritaire. Pourtant la part du budget consacrée à l'enseignement élémentaire est passée de 43,9% à 41,5% entre 1992 et 1996. Par contre, l'enseignement supérieur bénéficie pour sa part d'une tendance à la hausse (29,6% en 1996). Ainsi le sous-secteur considéré comme prioritaire a été confronté à un arbitrage défavorable au profit de secteurs déclarés non prioritaires.

**La part faible du budget de fonctionnement accordée aux intrants de qualité :** Dans l'élémentaire par exemple, 98% des dépenses de fonctionnement sont consacrées aux salaires, alors que seulement 0,03% est destiné aux manuels et 2% à l'encadrement. Le fait que la presque totalité des ressources mises à la disposition du fonctionnement de l'école soit absorbée par les salaires des enseignants, a rendu le rendement des dépenses publiques d'éducation assez faible.

Le déficit est ainsi comblé par les ménages qui consacrent le gros de leur contribution à l'achat de fournitures, aux frais de transport et aux droits de scolarité. Cela est d'autant plus regrettable que cette sollicitation dont font l'objet les ménages de plus en plus en matière de dépenses d'éducation risque d'exclure les ménages pauvres qui n'ont pas les moyens de prendre en charge ce genre de dépenses. En plus, en milieu rural, le problème est beaucoup plus complexe dans la mesure où le fait d'envoyer son enfant à l'école représente un renoncement à le faire travailler dans les champs ou à la maison quand il s'agit d'une fille.

## **II – PROGRAMME ACTUEL DU GOUVERNEMENT EN MATIERE D'EDUCATION ET DE FORMATION ( 2000 - 2010)**

La politique éducative du Gouvernement pour la présente décennie est mise en oeuvre à travers le Programme Décennal de l'Education et de la Formation.

Le PDEF est le fruit d'une réflexion partagée entre tous les acteurs du système, Il définit une vision à long terme sur les objectifs de développement du secteur et repose à la fois sur une approche globale de l'éducation et sur une articulation entre les différents niveaux et filières afin de garantir une maîtrise des flux .

A ce titre, le Gouvernement et ses partenaires financiers se sont ainsi mis d'accord pour, dans l'avenir, engager toutes les ressources financières pour le secteur de l'Education et de la Formation dans le cadre du PDEF qui constitue ainsi l'instrument de réalisation de la politique éducative du Gouvernement durant cette décennie. Les projets existants auparavant ou en cours d'exécution sont actuellement intégrés à ce programme (PAES, PAPA, PAPF etc). De même toutes les initiatives nouvelles entreprises dans le secteur de l'Education et de la Formation seront réalisées dans le cadre de ce programme.

### **2.1 - Le contexte d'élaboration et de mise en oeuvre du PDEF**

La préparation et l'exécution du programme sont par ailleurs marqués par l'élargissement au fil des années du cadre de référence de départ : l'adoption du Cadre d'Action de Dakar adopté

lors du Forum Mondial de l'Education Pour Tous organisé en 2000, l'élaboration du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté, le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique et les préoccupations du nouveau Gouvernement constituent autant d'événements qui ont influé sur la politique éducative.

- **Le Forum Mondial de l'EPT et le Cadre d'Action de Dakar (2000)**

La fin de l'élaboration PDEF a coïncidé avec le Forum Mondial de l'Education pour Tous tenu à Dakar en avril 2000. Il ressort de ces importantes assises un Cadre d'Action de l'Education Pour Tous demandant aux pays d'élaborer un plan national d'actions.

Ainsi pour respecter les engagements pris en vis à vis de la Communauté internationale, le Sénégal a entrepris de relever le défi en lançant en avril 2001, le processus d'élaboration de son d'Action EPT.

Pour ce faire, l'UNESCO, conformément au mandat qui lui a été confié "d'assurer la coordination entre parrains de l'EPT (UNESCO, UNICEF, FNUAP, PNUD BM, BIT) s'est engagée aux côtés des autorités sénégalaises dans une campagne de mobilisation de fonds. Par la suite, le Ministère de l'Education a procédé au renforcement de la composante éducation de base de son plan décennal de façon à l'adapter aux nouvelles exigences du cadre d'Actions de Dakar. A cet effet, les études thématiques sur les six objectifs de l'EPT qui ont été réalisées ont servi d'intrants à l'élaboration du projet de plan qui a été validé au cours de séminaires nationaux de réflexion impliquant l'ensemble des parrains, la société civile, les parents d'élèves. Ce projet de plan qui sera intégré au PDEF renforcera la partie éducation de base du programme décennal. Il sera soumis aux instances déconcentrées pour approfondissement et validation.

- **Le projet de X<sup>ème</sup> plan d'orientation pour le développement économique et social (2002-2007)**

Les orientations stratégiques identifiées dans le PDES sont en harmonie avec la vision du PDEF:

- Accélérer la mise en place des infrastructures afin d'élargir l'accès pour tous aux services sociaux de base pour une meilleure valorisation du capital humain.
- Renforcer le développement local par l'approfondissement de la décentralisation et de la bonne gouvernance,
- Renforcer la prise en charge des groupes vulnérables en améliorant leurs capacités productives et réduire les disparités de genre.

- **Le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)**

Le NEPAD a pour objectif ultime de combler le fossé qui sépare l'Afrique des pays développés. Il traduit un engagement des dirigeants africains pris sur la base d'une conviction partagée qu'ils ont un devoir pressant d'éradiquer la pauvreté, de placer les économies de leur pays sur un sentier de croissance et de développement durable.

Parmi les axes stratégiques retenus par le NEPAD pour réaliser l'objectif de réduction de la pauvreté de moitié d'ici 2015, figure en bonne place le développement de l'éducation car « *il est apparu aujourd'hui que les ressources humaines sont le facteur le plus important de la*

*croissance, parce que facteur entrant directement dans la production : créativité, inventivité, productivité » ( NEPAD. P7)*

- **Le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP)**

Pour réduire la pauvreté de moitié à l'horizon 2015, le Sénégal a initié en 2000, après l'adoption de son document intérimaire, un processus participatif de préparation d'une stratégie de réduction de la pauvreté fondée sur une croissance redistributive et la satisfaction des besoins de base des populations pauvres.

La stratégie de réduction de la pauvreté retenue s'intègre harmonieusement dans la vision du NEPAD et des orientations stratégiques identifiées dans le cadre des travaux préparatoires du X<sup>ème</sup> plan de développement économique et social.

Cette stratégie compte mettre en perspective des mesures d'ordre macroéconomiques aptes à renverser la tendance à la paupérisation et surtout à décliner l'orientation stratégique visant à renforcer la prise en charge des groupes vulnérables en améliorant leur capacité productive et en réduisant les disparités de genre. Il s'agit également de généraliser l'accès aux services sociaux essentiels en accélérant la mise en place des infrastructures de base pour renforcer le capital humain d'ici 2010.

## **2.2 - Les objectifs du Programme décennal de l'Education et de la Formation (2000-2010)**

Depuis 1998, le Gouvernement a inscrit ses objectifs de développement du secteur dans un cadre décennal : **le Programme Décennal de l'Education et de la Formation (PDEF)**, qui fixe couvre la période 2000-2010. *Ce programme fixe les objectifs, les indicateurs de performance et les moyens financiers nécessaires à l'expansion du système, à l'amélioration de la qualité de l'enseignement et du système de gestion du secteur.*

Le développement du secteur durant cette période décennale repose sur les axes d'orientation suivants :

- l'élargissement de l'accès à l'Education et à la Formation à tous les niveaux du système;
- l'amélioration de la qualité et de l'efficacité du système éducatif dans tous les sous secteurs de l'Education et de la Formation;
- le renforcement sensible de la gestion stratégique du secteur et particulièrement la promotion d'une gestion cohérente, moderne et décentralisée du système éducatif.

Dans ce cadre, l'Education de Base et notamment l'Enseignement Élémentaire constitue la première priorité du Gouvernement. A terme, le PDEF doit non seulement permettre la réalisation de l'objectif d'une scolarisation universelle de qualité, mais aussi contribuer à la mise place des conditions d'une éducation de base pour tous de 10 ans.

La Formation Professionnelle constitue également une priorité du Gouvernement. Il s'agira d'élaborer et de mettre en œuvre une politique pertinente et efficace pour le développement de ce sous-secteur jusque-là peu maîtrisé.

La mise en œuvre du programme est déclinée en trois phases :

- La première phase triennale de 2000-2003 sera organisée par thème: (i) améliorer la qualité; (ii) étendre l'accès; et (iii) décentraliser la gestion financière et budgétaire.

Cette phase sera une période pour tester et bâtir un consensus sur les réformes en matière de décentralisation, privatisation des fonctions dans le domaine des manuels scolaires, introduction des langues nationales dans les premiers niveaux d'instruction, mise en place d'une stratégie pour la lecture à l'école, développement de la petite enfance et du programme de santé scolaire.

- La deuxième phase (2004-2007) développera ces différentes initiatives à grande échelle et assistera le système pour scolariser tous les enfants des niveaux 1 à 4. La gestion en sera assurée au niveau de l'Inspection d'Académie (IA) avec une implication significative des IDEN.

- La troisième phase (2008-2010) consolidera les acquis des deux premières phases et renforcera la capacité de gestion financière et administrative locale, tout en préparant le chemin pour un programme de scolarisation universelle de l'enseignement moyen. La gestion de la troisième phase sera assurée au niveau départemental par les IDEN, avec l'appui des IA

Dans le cadre de ce programme, le Gouvernement a pris l'engagement de :

#### *Au plan de l'accès au service éducatif*

- Démocratiser l'éducation préscolaire en faisant passer le taux de pré-scolarisation de 3% en 2000 à 10% en 2010, à partir d'un nouveau modèle de prise en charge de la Petite Enfance, notamment dans les milieux ruraux ou pauvres.
- Élargir l'accès à l'enseignement élémentaire pour atteindre la scolarisation universelle en mettant en place un programme cohérent de génie civil et de recrutement de maîtres. Il s'agira d'assurer une éducation de base de qualité pour tous les enfants en âge de fréquenter l'École élémentaire en 2010. Éradiquer l'analphabétisme, en priorité chez les femmes rurales âgées de 15 à 49 ans, pour renforcer leurs capacités à contribuer au développement à travers la mise en œuvre d'un programme intégré accordant une large place à des modèles alternatifs d'éducation non formelle et à la promotion des langues nationales.
- Élargir l'accès à l'enseignement moyen à au moins 50 % des sortants de l'enseignement élémentaire en 2010, à travers notamment la création des collèges de proximité.
- Élargir l'accès à l'enseignement secondaire à au moins 70% des sortants de l'enseignement moyen en 2010, tout en améliorant la qualité de l'offre d'enseignement, à travers la restructuration des lycées, la diversification des filières avec spécialisation de certains d'entre eux en sciences et informatique, en technologie et en filières professionnelles.
- Optimaliser l'utilisation des structures de l'enseignement technique et de la formation professionnelle et rationaliser la carte de la formation professionnelle, tout en corrigeant les disparités régionales, afin d'absorber dans différentes filières porteuses mises en place, environ 25 % des sortants de l'école fondamentale en 2010.
- Élargir l'accès à l'enseignement supérieur par la mise en place progressive de centres universitaires régionaux qui assureront les enseignements du premier cycle universitaire d'une part, et d'autre part, prépareront au Diplôme de Technicien Supérieur (DTS). Les écoles professionnelles supérieures continueront à assumer leurs fonctions traditionnelles, tout en s'adaptant mieux au marché de l'emploi.

### ***Concernant la qualité du service éducatif il s'agira de :***

- Améliorer la qualité de l'éducation de base. A cet effet, les objectifs poursuivis sont : i) promouvoir un curriculum largement partagé, global, intégré, diversifié, flexible et adapté aux besoins réels, à la fois, de l'enfant et de la société, ii) réviser le curriculum des quatre années du cycle fondamental supérieur, en mettant l'accent sur le caractère pratique et pré-professionnel de toutes les disciplines ; iii) améliorer sensiblement les conditions d'enseignement et d'apprentissage dans les écoles, ainsi que l'efficacité pédagogique des enseignants.
- Améliorer la qualité de l'offre d'enseignement secondaire, en mettant l'accent sur le développement de l'enseignement des sciences et des mathématiques, et sur la diversification du curriculum de l'enseignement secondaire, dans un sens global et large, offrant des programmes variés et spécifiques.
- Adapter l'enseignement supérieur aux besoins du marché du travail par le renforcement de la recherche scientifique et technique.

### ***Concernant la Gestion du système éducatif***

- Extension de l'utilisation des NTIC pour améliorer la gestion et renforcer la qualité de l'enseignement à tous les niveaux.

Amélioration de la gestion du secteur en tenant compte de la dynamique de la décentralisation et d'une meilleure prise en charge des besoins et spécificités à la base.

### **2.3 - L'élargissement du cadre d'actions.**

Les actions retenues dans le cadre du document d'évaluation du programme qui lie le Gouvernement du Sénégal à la Communauté des bailleurs de fonds seront amplifiées par l'intégration de préoccupations nouvelles issues des Assises nationales.

Ainsi, l'élaboration du Plan National d'Actions de l'Education Pour Tous a été l'occasion de questionner le PDEF à la lumière des engagements du Sénégal, de manière à améliorer ce dernier, par une meilleure prise en compte des six objectifs et des stratégies du Cadre d'Actions de Dakar.

Ce plan constitue ainsi un effort d'intégration et d'approfondissement du PDEF, en termes d'identification des activités et stratégies complémentaires permettant d'atteindre, dans les meilleures conditions, les objectifs d'une éducation de base pour tous. Il s'agissait donc de :

- Compléter le quatrième objectif du cadre d'action de Dakar relatif *aux besoins éducatifs de tous les jeunes et de tous les adultes en assurant un accès équitable à des programmes adéquats ayant pour objectif l'acquisition de connaissances ainsi que de compétences nécessaires dans la vie courante*. Cet objectif n'a pas été suffisamment pris en compte dans le PDEF. Il a fallu alors identifier de nouvelles stratégies et lignes d'actions permettant sa réalisation.
- Réajuster la dimension éducation des filles et mieux prendre en charge la volonté politique exprimée dans le domaine de la protection de la petite enfance;
- Renforcer la concentration sur les exclus et les marginalisés : en proposant des stratégies plus élaborées pour prendre réellement en compte les zones critiques, les handicapés et renforcer ainsi les réponses partielles du PDEF à toutes ces questions;

- **Les Assises nationales sur la Formation professionnelle**

Au mois d'avril 2001, se sont tenues les assises nationales sur l'ETFP qui ont regroupé près de quatre cents participants provenant de l'administration, du privé, des partenaires au développement. Cette rencontre a proposé la politique du secteur, en complément au PDEF.

Pour réaliser tous ces objectifs fixés, il est nécessaire qu'un certain nombre de contraintes soient levées notamment au niveau du financement du secteur.

### **III - LES DEVELOPPEMENTS INTERVENUS DANS LE SECTEUR DEPUIS LA MISE EN ŒUVRE DU PDEF.**

#### **3.1 - L'effort de l'Etat en faveur du système éducatif.**

L'Effort de l'Etat peut être apprécié à travers deux indicateurs que sont la part des dépenses d'éducation dans le PIB et dans le budget.

*Par rapport au PIB*, si l'on s'en tient au crédits votés, l'Etat a alloué 4.83% du PIB à l'Education en 2001. Cette proportion est montée à 4.99% en 2001. En 2002, il devra lui consacrer 5.3% du PIB

Pour la part *du budget de fonctionnement* que l'Etat alloue à l'Education, il faut noter que le Sénégal s'est engagé à lui consacrer 33% de ce budget. En 2001, 35% du budget de fonctionnement sont alloués à l'Education. En 2002, l'Etat prévoit de lui allouer 36%. L'engagement de l'Etat est donc respecté.

#### **3.2 - L'allocation intra-sectorielle des ressources**

Il ressort des prévisions que l'Etat doit mobiliser près de 80% des ressources du Programme qui seront utilisés à 90% pour financer les charges récurrentes. Dans ce cadre, l'Etat s'est fixé des normes dans l'allocation intra-sectorielle de ses ressources destinées au financement des dépenses de fonctionnement.

Ainsi, pour la durée du programme :

- la part allouée à l'enseignement élémentaire devrait augmenter de 39% en 1998 à 44.2% en 2003 et à 50% à la fin du programme.
- La part de l'enseignement moyen baissera de 15% à 12% entre 1998 et 2003
- Celle de l'enseignement secondaire progressera de 15.5% à 17.5%
- Celle de l'enseignement supérieur diminuera de 23% en 1998 à 20.4% en 2003 et 18% en 2010.

Au cours de l'année 2001, l'allocation des ressources publiques s'est écartée de la tendance prévue. C'est ainsi qu'au cours de l'année 2001, l'enseignement élémentaire n'a reçu que 37.9% alors que sa part devait atteindre 42%. Une nette amélioration a été notée en 2002 : sur un budget de fonctionnement de 115,2 milliards de francs cfa, l'enseignement élémentaire en a reçu 42,24%. Mais ce pourcentage ne lui a pas permis d'atteindre l'objectif de 43,1% qui a été retenu dans le programme. L'enseignement moyen a été légèrement défavorisé : 12.1% au

lieu de 13.3% tandis que l'enseignement secondaire a reçu 10.86% contre 17%. Par contre, l'administration générale qui aurait du obtenir 4.9% des dépenses courantes a pu s'octroyer plus du double.

***Recommandation** : De 1999 à 2002, la répartition des ressources additionnelles du secteur de l'Education s'est faite principalement au bénéfice de l'enseignement supérieur, alors que pour le programme, ce niveau d'éducation n'est pas considéré comme prioritaire ; La composition intra-sectorielle actuelle des dépenses publiques d'éducation doit être modifiée en faveur de l'enseignement élémentaire. Le budget de 2003 devra allouer 44.2% des dépenses ordinaires à ce secteur pour résorber une partie du retard pris sur les prévisions du PDEF.*

### **3.3 - L'allocation des ressources entre les différents intrants scolaires**

Une des caractéristiques marquantes du système éducatif est que plus de 90% des dépenses courantes sont consacrées au paiement des salaires dans les niveaux élémentaire, moyen et secondaire. Aussi ne reste-t-il pas assez de ressources pouvant être affectées aux intrants directement liés à la qualité tels que les manuels, le matériel didactique, l'encadrement et la formation continue des enseignants. Ce qui a amené le Gouvernement à prendre différentes mesures pour diminuer le coût unitaire des enseignants : (généralisation de la contractualisation, formation d'enseignants bivalents dans le moyen, diminution du nombre d'instituteurs suppléants, recours à l'enseignement multigrade etc.).

L'effet des mesures ne sont pas encore effectives. En 2001, 99,6% des dépenses courantes de l'élémentaire sont allées aux salaires. Ce taux devrait être de 73% en 2003. Les mêmes tendances s'observent au niveau des autres ordres d'enseignement. La répartition des ressources publiques ne respecte pas encore les normes retenues par le programme qui prévoit que les salaires ne représentent que 70% en moyenne des dépenses courantes sur la période 2001-2003.

***Recommandation** : L'application des réformes devant abaisser les coûts unitaires salariaux devrait être effective au cours des années 2002 et 2003, sinon les intrants permettant le relèvement des acquisitions des élèves continueront à recevoir une part marginale des ressources publiques.*

### **3.4 - Les performances au niveau de l'accès au service éducatif**

Du point de vue des performances au niveau de l'accès au service éducatif, on peut noter que la couverture s'est légèrement améliorée. Le TBS a atteint 69.4% alors qu'il était à 68.3% en 2000. soit un gain de 1.1 point. Mais comparé à l'objectif du PDEF, il devrait se situer à 70.8%, soit un écart de -1.4%. En 2002, les tendances donnent un TBS de près de 72.% pour un objectif de 73.4%

On observe également une atténuation de l'inégalité dans l'accès à l'école entre les garçons et les filles qui se traduit par une accélération de la scolarisation des filles par rapport à celle des garçons. En effet si le TBS des garçons a augmenté de 0.4% seulement en l'an 2000, celui des filles a progressé de 1.8% pour la même période.

Dans l'ensemble, l'augmentation sensible des salles de classe et des enseignants a permis d'accueillir plus d'élèves en 2001 tout en abaissant le nombre d'élèves par classes. Toutefois

le nombre de salles de classe construites est en deçà des prévisions du PDEF qui sont de 2000 salles de classe par an.

Globalement, l'allocation des ressources au niveau intra sectoriel ne va pas toujours dans le sens des priorités de la politique éducative. En effet, des sous-secteurs considérés comme prioritaires à travers les options politiques ne se voient pas toujours dotés de ressources conséquentes.

Par ailleurs, du point de vue de l'équité dans l'accès au service éducatif, les résultats enregistrés ne sont pas encore à la hauteur des ambitions du Gouvernement : des disparités dans la couverture scolaire subsistent entre les régions, les zones géographiques, selon le niveau de vie socio-économique des populations ou le genre. Ces inégalités posent le problème de l'équité dans l'allocation des ressources.

Dès lors, il importe de réglementer ce service social en systématisant l'efficacité, l'efficacités et l'équité notamment dans l'allocation des ressources afin que le Sénégal puisse gagner le pari de l'Education Pour Tous d'ici 2015.